

ARTICLE 1 :

La société Toocamp, dont le siège social est 531 rue Paul Julien – 13100 Le Tholonet, RCS 504 866 658 – SARL au capital de 50 000 euros, organise un jeu du 2 avril 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 pour gagner 1 semaine en mobil-home 4/6 personnes.

ARTICLE 2 :

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants. Les présents jeux sont accessibles aux personnes adultes majeures ayant rempli le formulaire en ligne sur le site Internet de la société Toocamp (www.toocamp.com) ou directement sur www.jeux-camping.fr à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille, et d'une façon générale, toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et la réalisation du concours, ainsi que les membres de leur famille proche. La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même email), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération. Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est doté d'une semaine en mobil-home 4/6 pers. sur la saison 2013 hors période du 13 juillet au 17 août au choix chez l'un de nos partenaires d'une valeur de 600 euros.

ARTICLE 4 :

Le principe du jeu est de saisir son email et sa région de vacances préféré en ligne et ainsi participer au tirage au sort effectué dans les locaux de Toocamp le 2 octobre 2012. Vous pouvez augmenter vos chances en parrainant un ami.

ARTICLE 5 :

La participation à ces jeux est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 6 :

Tout renseignement erroné concernant l'adresse entraînera la nullité de la participation au jeu. Le lot ne pourra être ni échangé contre d'autres lots, ni faire l'objet du versement de leur valeur en espèces.

ARTICLE 7 :

Le gagnant recevra le lot dans un délai environ d'environ 2 semaines à l'adresse postale qu'il aura indiqué suite au tirage au sort.

ARTICLE 8 :

Le règlement peut être consulté directement sur Internet à l'adresse www.jeux-camping.fr

ARTICLE 9 :

Ce jeu est réservé à des personnes ayant accès à Internet. Aucun frais de communication téléphonique et de fournisseur d'accès correspondant au temps de connexion ne pourra être remboursé.

ARTICLE 10 :

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 11 :

Toocamp se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler la présente opération si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Dans ce cas, sa responsabilité ne saurait être engagée.

ARTICLE 12 :

Toocamp ne saurait être tenu pour responsable :

- des retards ou avaries occasionnés par la Poste,
- du dysfonctionnement du site (équipement ou alimentation de l'équipement),
- ou de tout autre cause appartenant à un cas de force majeure.

ARTICLE 13 :

Les lots ne peuvent donner lieu à une contrepartie financière de quelque montant que ce soit. Les gagnants seront contactés par email afin d'obtenir leur adresse postale. Sans réponse de leur part sous 3 jours, il sera procédé au tirage au sort d'un autre gagnant. Une réponse au-delà de 3 jours sera comptée comme non recevable.

ARTICLE 14 :

Les informations que vous nous communiquez ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par la société Toocamp comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de la société Toocamp et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services. Vous recevrez les offres de Toocamp par email. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant en effectuant la demande auprès de par email à info@toocamp.com

ARTICLE 15 :

Le présent règlement est déposé chez Maître Bianchi, Huissier de Justice, imp Grassi 13100 Aix en Provence, Il pourra être obtenu gratuitement auprès de la Société Toocamp à l'adresse ci-après : 531 rue Paul Julien – 13100 Le Tholonet, remboursement du timbre au tarif lent sur demande.